

## République Française - Département du Calvados MAIRIE DE HOULGATE 10, Boulevard des Belges · 14510 Houlgate

Tél. 02 31 28 14 00 · Mail : mairie@houlgate.fr

D 25-03

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son

Maire, Monsieur Olivier COLIN.

CONVENTION

APPROBATION D'UN

D'OBJECTIFS RELATIVE A

L'ORGANISATION DES **INTERVENTIONS** 

**MUSICALES EN MILIEU** SCOLAIRE ENTRE NCPA,

L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE G. BOULOT DE

HOULGATE ET LA MAIRIE.

Votants: 19

Pour: 19 voix Contre: 0 voix

Abstention: 0 voix

Présents:

Olivier COLIN, Maire,

Laurent LAEMLÉ, Annie, DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au

Maire,

Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna de

KERGORLAY, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.

Absents excusés:

Fabien DUPONT: pouvoir donné à Olivier COLIN Céline VOISIN : pouvoir donné à Olivier HOMOLLE

Antoine ARIF: pouvoir donné à Patrick BLOSSE

Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie

VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Laurent LAEMLÉ propose aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver la signature d'une convention d'objectifs relative à l'organisation des interventions musicales en milieu scolaire, laquelle sera signée entre la communauté de communes NCPA, l'établissement scolaire Georges BOULOT de HOULGATE et la mairie de HOULGATE.

Laurent LAEMLÉ précise que dans le cadre de son offre d'enseignement et pratique artistique et culturelle, la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge (NCPA) propose des interventions musicales en milieu scolaire afin de favoriser l'accès à la musique au plus grand nombre.

Les interventions musicales sont destinées à initier les élèves à l'expérience musicale et assurées par le personnel de l'école de musique intercommunale.

Elles s'adressent aux élèves des écoles maternelles et élémentaires du bloc communal.

Elles s'appuient sur une pédagogie basée principalement sur l'initiation aux instruments de percussions.

L'objet de la convention est de définir les objectifs, les modalités d'organisation des interventions musicales réalisées par l'école de musique intercommunale en milieu scolaire et dispensées aux élèves de l'école d'Houlgate.

Les objectifs généraux poursuivis par les parties sont notamment les suivants :

- \* Rendre la musique accessible à tous les enfants,
- \* Faire découvrir le plaisir de la musique individuellement et par le groupe,
- \* Promouvoir la culture auprès des enfants,
- \* Au point de vue collectif et social : développer l'écoute attentive, le respect, la solidarité, l'entraide, éviter l'isolement notamment.

Accusé de réception en préfecture 014-211403381-20250130-D25-03-DE Date de télétransmission : 31/01/2025 Date de réception préfecture : 31/01/2025

Laurent LAEMLÉ présente les termes de la convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

• d'approuver la convention d'objectifs relative à l'organisation des interventions musicales en milieu scolaire, laquelle sera signée entre la communauté de communes NCPA, l'établissement scolaire Georges BOULOT de HOULGATE et la mairie de HOULGATE;

• d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Olivier COLIN,

Maire.